



DECISION DU MAIRE DCS_16_10_25
Médiathèque : désherbage 2025

Mairie d'Issou
Canton de Limay
Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

LE MAIRE

Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1311-1 et L.2141,
Vu la délibération D_034_06_2021 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2021,

Considérant l'utilité de renouveler les fonds de la médiathèque municipale dans le cadre d'une politique de lecture publique,

Considérant l'intérêt de régulariser le « désherbage » des ouvrages de la médiathèque pour 2025,

DECIDE

Article 1 : de prévoir le désherbage des 523 titres (282 livres + 228 CD + 13 titres périodiques). La liste précise des titres est annexée au prochain rapport d'activités de la médiathèque.

Article 2 : de préciser que le devenir des œuvres faisant l'objet de ce désherbage peut faire l'objet, le cas échéant, d'une décision complémentaire.

Ampliation :

- Monsieur le Préfet des Yvelines
Issou, le 7 octobre 2025



Le Maire,

Lionel GIRAUD

Lionel Giraud
L. Giraud
07/10/2025 17:13
Certifié par
Dematis